



## 5. Identification du mandataire

### Si personne morale

Nom complet : ....., dont le siège est établi à : .....

Rue : .....N° .....

Code postal : ..... Commune : .....

Numéro unique d'entreprise : **0**

(Il s'agit de votre ancien numéro de TVA)

Représente la personne morale en qualité de <sup>(1)</sup>:

directeur

administrateur-délégué

associé

Nom : .....

Prénom : .....

Numéro de Registre national :

(Vous trouverez ce numéro dans le coin supérieur droit de votre carte SIS)

(Ci-après dénommé « le mandataire »)

(1) Il s'agit de la même personne qui a désigné le gestionnaire local.

### Si personne physique

Nom complet : ....., domicilié(e) à .....

Rue : .....N° .....

Code postal : ..... Commune : .....

Numéro unique d'entreprise : **0**

(Il s'agit de votre ancien numéro de TVA)

Numéro de Registre national :

(Vous trouverez ce numéro dans le coin supérieur droit de votre carte SIS)

(Ci-après dénommé « le mandataire »)

Le mandataire est joignable pendant les heures de bureau :

Au numéro de téléphone : .....

Au numéro de fax : .....

A l'adresse e-mail : .....

Au numéro de GSM : .....

Date : ..... / ..... / .....

Signature du mandataire,

(pas nécessaire si déjà couvert par un autre contrat)

Tant les procurations à durée déterminée que les procurations à durée indéterminée prennent fin conformément aux articles 2003-2010 du C.C. Les procurations à durée déterminée prennent aussi fin à l'issue du délai indiqué ci-dessus.

Tant les procurations à durée déterminée que les procurations à durée indéterminée peuvent être révoquées moyennant le respect de la procédure suivante:

- Le mandant peut à tout moment révoquer sa procuration, avec effet immédiat et sans délai de préavis. Pour ce faire, il avertit par écrit le SPF Finances <sup>(2)</sup> en demandant de bloquer immédiatement l'accès du mandataire à l'application logicielle pour sa déclaration à l'impôt des personnes physiques ou à l'impôt des non résidents. Il avertira aussi par écrit le mandataire de la révocation de cette procuration.
- Le mandataire peut révoquer sa procuration, avec effet immédiat et sans délai de préavis. Il ne peut révoquer la procuration avant terme. Ceci signifie que le mandant doit toujours disposer de suffisamment de temps pour régler sa déclaration et éventuellement changer de mandataire. Afin de révoquer la procuration, le mandataire envoie une notification écrite au mandant et au SPF Finances <sup>(2)</sup> afin de leur communiquer la révocation.

Si, au moment de la révocation, la déclaration électronique a déjà été introduite, cette dernière ne peut plus être modifiée électroniquement. Si le mandant souhaite encore apporter des modifications à sa déclaration, il prendra contact avec son service local de taxation.

---

<sup>(2)</sup> Le présent formulaire doit, en fonction du domicile fiscal du mandant, être envoyé à l'adresse de la direction régionale compétente des impôts directs du SPF Finances. Les adresses de ces directions régionales sont annexées au présent formulaire.

**Adresses des directions régionales des impôts directs, responsables, dans le cadre de l'application Tax-on-web, de l'enregistrement et de la suppression des mandats**

<u>Direction régionale</u>	<u>Personne de contact</u>	<u>N° de téléphone</u>	<u>Adresse e-mail</u>
<b>2000 ANTWERPEN I</b> Italiëlei 4 bus 2	Stefaan Lambrechts	0257/58.687	stefaan.lambrechts@minfin.fed.be
<b>2500 Lier ANTWERPEN II</b> Kruisbogenhofstraat 24 bus 1	Katia Buelens	0257/67.651	katia.buelens@minfin.fed.be
<b>6700 ARLON</b> Place des Fusillés	Viviane Leonard	0257/40.247	viviane.leonard@minfin.fed.be
<b>8000 BRUGGE</b> G. Vincke Dujardinstraat 4	Marleen Vercruysse	050/32.93.13	marleen.vercruysse@minfin.fed.be
<b>1000 BRUXELLES I</b> Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 370	Christine Rakusinec	0257/54703	christine.rakusinec@minfin.fed.be
<b>1000 BRUXELLES II</b> Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 3807	Guy François	0257/587.32	guy.a.francois@minfin.fed.be
<b>6000 CHARLEROI</b> Place Albert 1 <sup>er</sup> , 4 bte 20	Eliane Véronèse	0257/596.62	eliane.veronese@minfin.fed.be
<b>9050 GENT</b> Zuiderpoort Gaston Crommenlaan 6/604	Ann De Troyer	0257/925.15	ann.detroyer@minfin.fed.be
<b>3500 HASSELT</b> Voorstraat 43 bus 53	Jean Franssen	0257/853.51	jean.franssen@minfin.fed.be
<b>3001 LEUVEN</b> Philipssite 3A bus 1, 5 <sup>de</sup> verd	Stefaan Vanmoer	0257/380.53	stefaan.vanmoer@minfin.fed.be
<b>4000 LIEGE</b> Rue de Fagnée 40, 9 <sup>e</sup> étage	Jean-Luc Herbiet	04/254.80.21	jeanluc.herbiet@minfin.fed.be
<b>7000 MONS</b> Digue des Peupliers 71	Florence Carlier	0257/576.83	florence.carlier@minfin.fed.be insp.a.cd.mons@minfin.fed.be
<b>5000 NAMUR</b> Rue des Bourgeois 7 C 60	Benoît Vandeput	0257/53.087	benoit.vandeput@minfin.fed.be